

REGLEMENT DE JEU « AFTER SANTA »

Article 1 : Descriptif de l'action

Casino de Jeux du Luxembourg s.e.c.s, dont le siège social se situe rue Flammang – L5618 Mondorf-les-Bains au Luxembourg (numéro RCSL B18193), organise du mercredi 25 décembre 2024 au mardi 31 décembre 2024 inclus, un jeu intitulé « After Santa ».

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est ouvert à toute personne majeure (18 ans révolus), à l'exception des personnes interdites d'accès à nos salles de jeux, du personnel salarié ou bénévole fixe ou intérimaire de Casino de Jeux du Luxembourg s.e.c.s et de leur famille proche (ascendant, conjoint, frère/sœur, conjoint ou descendant).

Pour prolonger les fêtes de fin d'année, CASINO 2000 organise un jeu sur Facebook pour remporter de nombreux cadeaux en retrouvant chaque jour, sur la période du mercredi 25 décembre 2024 au mardi 31 décembre 2024 inclus, le visuel d'une abeille qui se cache sur l'une des pages du site internet, www.casino2000.lu

Article 2 : Principe du jeu « After Santa »

Chaque jour, du mercredi 25 décembre 2024 au mardi 31 décembre 2024 inclus, l'image d'une abeille est cachée sur l'une des pages du site Internet.

Chaque jour, elle sera cachée sur une page différente.

Pour tenter de gagner l'un des lots mis en jeu, le participant doit, dans un premier temps, se rendre sur le site Internet du CASINO 2000 (www.casino2000.lu) et devra ensuite retrouver l'abeille puis cliquer sur l'image.

A cet instant, une page s'ouvre et la personne devra compléter un formulaire avec les renseignements suivants :

- Prénom
- Nom
- E-mail

Il faudra également cocher l'information relative aux données personnelles et sur le fait d'être majeur.

En remplissant le formulaire, le participant valide sa participation au tirage au sort pour tenter de remporter l'un des lots mis en jeu.

Chaque personne peut jouer tous les jours, à raison d'une seule fois par jour.

En cas de non-respect du présent règlement ou de fraude, la personne sera exclue du présent jeu.

Article 3 : Lots mis en jeu

Les lots mis en jeu sont les suivants :

- mercredi 25/12/2024 : 2x2 entrées pour New Year's Eve Latin Party
- jeudi 26/12/2024 : une carte cadeau de 30 €
- vendredi 27/12/2024 : deux entrées pour le spectacle d'Anthony KAVANAGH le 14 janvier 2025
- samedi 28/12/2024 : deux cocktails au COOPER'S sous forme d'une carte cadeau d'une valeur de 40 €
- dimanche 29/12/2024 : 2x2 entrées pour la pièce de théâtre du 19 janvier 2025, « Les hommes sont des femmes comme les autres »
- lundi 30/12/2024 : une planche apéro et boissons pour 2 au Purple Lounge sous forme d'une carte cadeau d'une valeur de 50 €
- mardi 31/12/2024 : 2x2 entrées pour le spectacle d'Antoine DONNEAUX le 31 janvier 2025

Le lot est non cessible, non remboursable, non modifiable, non échangeable contre sa valeur en argent ou contre tout autre cadeau et ne pourra faire l'objet d'aucune contrepartie sous quelque forme que ce soit. Les lots ne peuvent être vendus.

Tous les gagnants de la semaine se qualifient pour le tirage final du jeudi 2 janvier 2025.
Pour ce tirage, une Escapade Détente & Bien-Etre pour deux personnes est mise en jeu.

Article 4 : Tirage et désignation des gagnants

Le tirage au sort du gagnant du jour aura lieu dès le lendemain.

Une liste des participants par jour sera éditée.

Les gagnants seront informés de leur gain via l'email qu'ils auront communiqué dans le formulaire.

Les billets de spectacles seront envoyés directement par mail, les cartes cadeaux seront à retirer à la Réception.

Le gagnant du tirage final du jeudi 2 janvier 2025 sera tiré au sort parmi les 10 gagnants de la semaine.

Il sera également averti par email de son gain.

Article 5 : Médiatisation

Ce jeu est médiatisé par le site internet www.casino2000.lu, sur les réseaux sociaux (notamment Facebook) de Casino de Jeux du Luxembourg s.e.c.s, par l'affichage interne dans l'établissement, par de la promotion faite par le personnel.

Article 6 : Protection et traitement des données personnelles

Conformément au règlement 2016/679/UE dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la politique de confidentialité (version du 18 avril 2019) disponible sur le site www.casino2000.lu est applicable.

Article 7 : Exclusion de la responsabilité de l'organisateur

Si par suite d'un cas de force majeure, pour des raisons techniques ou pour toute autre cause fortuite, Casino de Jeux du Luxembourg s.e.c.s se réserve le droit d'annuler, d'interrompre ou de différer la date ou l'horaire des jeux.

Article 8 : Acceptation

La participation au jeu « After Santa » implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Aucun recours en justice ne sera possible à l'encontre de Casino de Jeux du Luxembourg s.e.c.s, dans le cadre de la participation au jeu « After Santa ». Le présent règlement est soumis à la loi luxembourgeoise.

L'ensemble des dispositions du présent règlement forme la loi entre les parties.

Casino de Jeux du Luxembourg s.e.c.s

La Direction